

COMMUNIQUE DE PRESSE

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : 1^{ER} BILAN CONTRASTÉ DES ENGAGEMENTS PRESIDENTIELS DE NICOLAS SARKOZY

Dans un nouveau rapport publié aujourd'hui, TI France se félicite des avancées obtenues sur plusieurs sujets importants tels que celui des paradis fiscaux, mais exprime ses vives inquiétudes quant aux effets prévisibles de plusieurs projets de réformes sur la capacité de la justice française à traiter les dossiers politico-financiers

Paris, 13 mai 2009

Loi du 13 novembre 2007 relative à la lutte contre la corruption, rôle moteur de la France dans la relance du combat international contre les abus des paradis fiscaux, durcissement du secret défense opposable aux enquêteurs, annonces présidentielles de suppression du juge d'instruction et de dépenalisation de la vie des affaires, allègement des procédures de passation des marchés publics : en deux ans de Présidence de Nicolas Sarkozy, nombreuses sont déjà les initiatives prises par le gouvernement et la majorité parlementaire qui ont eu une incidence directe sur le cadre législatif et institutionnel de prévention et de lutte contre la corruption.

Ces multiples évolutions, déjà mises en œuvre pour certaines et en cours d'examen pour les autres, conduisent TI France à dresser un premier bilan des engagements électoraux du Président de la République, au moment où celui-ci achève la deuxième année de son quinquennat. Durant la campagne électorale, TI France avait en effet pris l'initiative d'adresser un questionnaire appelant les 12 candidats à prendre publiquement position sur des mesures précises qui lui paraissent de nature à promouvoir l'intégrité et la transparence, tant dans la vie publique que dans la vie économique.

Du point de vue de TI France, certaines des réformes et initiatives mises en œuvre depuis mai 2007 constituent des avancées réelles dont il faut se féliciter. D'autres, au contraire, appellent des interrogations, si ce n'est de vraies inquiétudes.

Satisfactions

La France a joué un rôle décisif dans l'offensive récente menée contre les centres financiers non-coopératifs (paradis fiscaux) dont l'opacité constitue l'un des principaux obstacles à la lutte internationale contre la corruption. La diplomatie française a aussi activement milité en faveur de la mise en place d'un mécanisme de suivi des engagements des 140 Etats signataires de la convention des Nations Unies contre la corruption.

Le renforcement et la mise en cohérence des incriminations de corruption en droit français opérés dès le début du quinquennat par la loi du 13 novembre 2007, constitue un autre progrès. Cette même loi a par ailleurs offert au salarié du secteur privé une protection légale – de notre point de vue essentielle – contre les représailles lorsque, par civisme, il dénonce de bonne foi un acte de corruption au sein de son entreprise. Cette loi a enfin armé les juges et policiers anti-corruption de moyens d'enquête renforcés jusque-là réservés à la lutte contre la grande criminalité (écoutes, sonorisations, etc.).

Interrogations et inquiétudes

Paradoxalement, ces avancées, très positives, n'ont pas achevé de convaincre TI France de la volonté du pouvoir politique de doter la police et la justice françaises des capacités et des instruments suffisants pour mettre à jour et traiter les dossiers de corruption et, notamment, les grandes affaires politico-financières. Deux projets sont à l'origine de cette perplexité.

Le premier préconise la suppression du juge d'instruction sans prévoir de renforcer l'autonomie du parquet par rapport au pouvoir exécutif pour l'ouverture et la conduite des enquêtes. Dans ces conditions, le risque est grand que l'action de la justice ne soit même plus initiée dans des dossiers de corruption, de trafic d'influence ou d'abus de biens sociaux susceptibles de gêner des dirigeants politiques ou économiques.

Le second propose de limiter davantage l'accès des juges aux documents classés secret défense alors même que, comme l'a démontré l'affaire des « Frégates de Taïwan », le dispositif actuel entrave déjà excessivement l'action du juge anti-corruption.

Mises en perspectives avec l'affaiblissement continu ces dernières années des différents corps d'enquêteurs spécialisés en matière de délinquance financière, ces deux annonces sont perçues par de nombreux magistrats comme les points d'orgue d'une « réaction des élites » à la vague des dossiers politico-financiers des années 90.

Dans ce contexte, il apparaît primordial à TI France d'adresser dès aujourd'hui les recommandations suivantes au Président de la République :

Moyens de la Justice :

- Instituer un « Procureur Général de la République » nommé à la majorité des 3/5^{ème} par le Parlement et responsable devant lui afin qu'existe en France une autorité judiciaire forte et indépendante, capable de résister aux interférences du pouvoir politique ;
- Consacrer par la loi le droit des associations de lutte contre la corruption d'agir en justice pour faciliter la reconnaissance des droits des victimes de la corruption ;

Secret défense :

- Renoncer aux entraves prévues, dans la nouvelle loi de programmation militaire, concernant l'instruction des affaires liées à la défense nationale ;
- Encadrer plus rigoureusement la procédure de classification qui laisse aujourd'hui trop de prérogatives aux entreprises exportatrices ;
- Doter la CCSDN¹ d'un pouvoir de décision afin de renforcer l'impartialité de la procédure de déclassification ;

Lutte anti-blanchiment et paradis fiscaux

- S'assurer du respect des engagements pris lors du Sommet du G20 de Londres ;
- Etendre les progrès enregistrés sur la question des paradis fiscaux (mise à jour d'une liste noire crédible, mécanisme de suivi du respect des engagements, sanctions) à la question des paradis réglementaires ;

¹ Commission Consultative du Secret de la Défense Nationale

- Concrétiser l'annonce de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christine Lagarde visant à exiger des banques françaises qui ont des filiales dans des paradis fiscaux qu'elles rendent leurs activités transparentes et qu'elles coopèrent avec l'administration fiscale ;
- Impulser au niveau international la création de registres nationaux des trusts et instruments similaires (fiducies, Anstalt, etc.) ouverts aux autorités des autres pays et au sein desquels seraient inscrits les identités des constituants et des bénéficiaires effectifs.

Restaurer la confiance des citoyens envers leurs élus

L'opinion publique en France et à l'étranger continue d'exprimer une grande défiance lorsqu'elle est interrogée sur l'intégrité de la classe politique française². Ces résultats, même s'ils sont sans doute excessivement sévères par rapport à la réalité des comportements de la grande majorité du personnel politique, devraient néanmoins susciter des mesures concrètes pour restaurer la confiance.

A cet égard, il apparaît par exemple essentiel à TI France que soit organisé un véritable débat public, ouvert à tous les acteurs concernés (citoyens, entreprises, ONG), sur la question centrale de l'encadrement des activités des lobbyistes (ou « groupes d'intérêt ») auprès du Parlement, question actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale et au Sénat.

En plus des points de vue des représentants d'intérêts économiques, il est indispensable que ceux des représentants d'intérêts sociaux, sociétaux, environnementaux et culturels soient aussi pris en compte. TI France propose par exemple l'instauration d'une empreinte législative afin de rendre publiques toutes les positions transmises aux parlementaires par les lobbyistes et susceptibles d'orienter les décisions prises au nom de l'intérêt de la Nation.

Le rapport complet de TI France intitulé est consultable à partir du lien suivant :

www.transparence-france.org

Contacts TI France :

Myriam Savy / Julien Coll

Tel.: 01 47 58 82 08

transparence@free.fr

###

Transparence-International (France) est la section française de **Transparency International (TI)**, la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI sensibilise l'opinion publique aux effets dévastateurs de la corruption et travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de développer et mettre en œuvre des mesures visant à l'enrayer.

² Cf. les deux indices suivants publiés par Transparency International : Baromètre mondial de la corruption (perceptions des citoyens) et Indice de Perception de la corruption (perceptions des milieux d'affaires internationaux)